

## Rapport d'inspection de l'établissement de garderie éducative

Type d'inspection : Inspection de surveillance

En vertu de l'article 21 de la *Loi sur les services à la petite enfance*, les exploitants d'établissements agréés de garderie éducative agréés doivent afficher leur rapport d'inspection dans un endroit bien en vue dans l'établissement.

Nom de l'exploitant	Numéro de permis		Date d'inspection			
Halte Scolaire de l'Étincelle Inc.	2015015		Le 18 avril 2024			
Nom de l'établissement				Numéro de	e téléphone	
Halte de l'Étincelle				(506) 344-3022		
Adresse						
70 rue De L'Église Sainte-Marie-Saint-Raphaël NB E8T	1N8					
Nom de la personne responsable de la délivrance de permis			Titre du poste			
Sylvie Richardson			Mentor en assurance de la qualité			
Arrêté pour l'accomplissement de mesures correctives		Règlement		limite pour conforme	Date d'attestation de la conformité	
Commentaires généraux						
Lors de ma surveillance en après-midi, le ratio enfants-pe - Les dossiers financiers sont tenus et complets Les dossiers financiers sont tenus et complets Les dossiers des incidents des enfants sont complets. Pendant ma visite, les enfants sont en jeux libres avant de				ouer à l'ext	érieur.	
original signé par Sylvie Richardson Signature de la personne responsable de la délivrance de permis		Le 18 avril 2024  Date				
original signé par  Katy- Alice Basque  Signature de l'exploitant ou de la personne désignée	Da	<u>l</u> ate	_e 18 av	vril 2024		